

*Le 26 septembre 2008*

*A l'attention du groupe d'experts à propos des programmes de la voie professionnelle.*

Nous avons lu et étudié le dernier projet de programme voie professionnelle, en le comparant notamment au programme de 2002 et au précédent texte mis en consultation au mois de mai dernier. C'est sur cette base de la réflexion qui suit que nous interviendrons auprès de la Dgesco.

Nous notons que vous avez pris quelques éléments dans les propositions que nous vous avons faites (chapitre sur l'AS - bien que vous supprimiez étonnamment la notion de rencontres dans le cadre de l'UNSS ! - ; référence à un minimum de pratique effective).

Nous avons dit que la méthode qui aboutit à l'écriture de nouveaux programmes (pas seulement pour les Lp) n'est pas bonne. Certes nous saluons la volonté affichée par le responsable du groupe d'expert de discuter autour de ses propositions et d'avoir pris l'avis des organisations syndicales et un certain nombre d'amendements, mais cela ne suffit pas pour déboucher sur des textes porteurs d'avenir. Nous ne développons pas ici puisque le travail est passé. Par contre nous souhaitons, pour créer du débat dans la profession et présenter les tenants et aboutissants du résultat final, pouvoir être présents en tant que principale organisation de l'EPS, dans les académies, lors de la présentation des futurs programmes. Cela permettra en effet à chacun de se faire une idée précise des enjeux et des points de vue respectifs. Nous souhaitons donc que le corps d'inspection intègre cette demande qui aiderait à une approche démocratique du débat sur les programmes. Pour ce qui nous concerne, nous aurons cette année des « Assises de l'EPS et du sport scolaire », dans les académies, dans lesquelles la question des programmes en EPS sera au cœur des débats. Sachez d'avance que vous serez (membres des groupes de travail, inspecteurs...) les bienvenus pour venir développer vos conceptions. Nous avons depuis le début présenté nos arguments en toute transparence (cf. notre site et notre bulletin), chacun pouvant donc les rejeter ou se les approprier. Les remarques qui suivent synthétisent notre position, autant sur les questions générales des programmes que sur le texte particulier de la voie professionnelle. Notre souci permanent est de développer une conception positive des jeunes scolarisés et de la formation qui leur est proposée.

## DEUX CONCEPTIONS DIVERGENTES DU ROLE DES PROGRAMMES

Depuis plus de 15 ans deux conceptions des programmes s'opposent : une approche, véhiculée par les différents groupes d'experts, de type Instructions Officielles qui n'ont comme fonction que « d'encadrer » l'activité enseignante par des contraintes organisationnelles plus ou moins fortes, tout en laissant chaque enseignant (ou l'équipe) définir précisément ce que l'élève doit apprendre. Une autre approche est défendue par le SNEP (dans la logique notamment de feu la charte des programmes, du rapport Boissinot sur le même thème...), consistant à tenter de définir le mieux possible ce que l'élève doit apprendre et à laisser à l'enseignant la liberté pédagogique d'organiser les moyens et les mises en œuvre. Ces deux schémas fonctionnent spontanément. Heureusement, l'échange et le débat, parfois vif, a permis d'avancer, et à l'occasion de l'écriture des programmes lycées et lycées professionnels, de commencer à dépasser cette opposition. Par exemple l'insistance et l'intervention du SNEP ont permis de passer de l'option des programmes 99 à celle des programmes 2000, avec notamment l'introduction des « compétences attendues » dont le principe n'est plus remis en cause aujourd'hui.

Les programmes collèges récemment votés au CSE proposent une hybridation des 2 options et du coup posent plus de problème qu'ils n'en résolvent : les enseignants sont « encadrés » des deux côtés. Nous avons alerté l'IG au moment du CSE du risque de pression sur les enseignants. Nous venons d'avoir un témoignage que nous allons travailler dans les jours qui viennent, y compris du point de vue juridique : un IPR a interdit « de monter en tête » en escalade au collège, en prenant appui sur les nouveaux programmes !

Ces programmes voie professionnelle, même s'ils définissent des compétences attendues par APSA, nous apparaissent comme étant beaucoup plus clairement que les précédents du côté de l'option « IO ». Nous pensons que cela n'apportera rien à l'éducation physique en lycée professionnel. En effet qu'apportent dans un programme les longs développements sur le projet pédagogique ? Nous ne sommes pas dans une copie de concours, ce n'est pas le rôle d'un programme. Le paragraphe : *« Partager un projet pédagogique EPS au sein d'une équipe : L'élaboration d'un projet pédagogique d'EPS pour chaque EPLE ou centre de formation, permet d'ajuster la mise en œuvre des programmes aux caractéristiques du public scolarisé, au projet d'établissement, au projet de réseau ambition-réussite si l'EPLE y est rattaché. Il est construit par l'équipe des enseignants d'EPS et définit les étapes et les acquisitions prioritaires pour la population concernée. »*, était largement suffisant, pas besoin d'en mettre une page entière.

Au final, selon nous, et comme nous l'avons titré dans un bulletin spécial, « tout reste à faire ». Il faut engager la profession dans une nouvelle dynamique pour aller plus loin collectivement dans la définition et l'affichage des savoirs (savoir faire...) dont tous les élèves doivent être dotés à l'issue d'un cursus. Or dans le cadre des programmes collèges les compétences attendues définissent plus la situation de référence, et dans les programmes voie professionnelle elles donnent une définition de l'activité. Dans les deux cas les savoirs en jeu sont peu ou mal définis.

## VOTRE PROPOSITION DE PASSER DE FAIT, ET SANS DEBAT DANS LA PROFESSION, D'APSA A « APSADES » (ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES, ARTISTIQUES, DE DEVELOPPEMENT ET D'ENTRETIEN DE SOI

L'échange que nous avons eu jeudi 18 septembre sur le sujet nous a laissé mal à l'aise car le refus de s'engager tranquillement dans un travail, et la volonté de trancher immédiatement avec l'appui d'une coalition de circonstance, nous amène à considérer que l'idéologie est dans cette histoire beaucoup plus présente que nous ne le pensions.

Le regroupement autour de « l'intention d'entretien » même si l'on y ajoute « développement » ne tient pas. D'abord parce que certaines activités sensées s'y retrouver, comme l'aérobic, se sportivisent, ensuite et surtout parce que ce ne peut être une propriété exclusive de ces activités. Si l'on suivait la logique du groupe d'expert, il faudrait, pour être cohérent utiliser le sigle « Activités physiques, sportives, artistiques, de développement et d'entretien de soi, de pleine nature, et jeux traditionnels » (APSADESPNJT). En effet si nous suivions l'argumentation que vous avez utilisée pour « l'entretien », les APPN n'auraient pas non plus « historiquement » vocation à être compétitives et se distingueraient donc du sport. De la même façon les jeux traditionnels et les jeux pré-sportifs n'auraient pas non plus cette finalité, alors qu'ils font pourtant partie du patrimoine ou des activités dites de référence. Il faudrait rajouter également « natation de sauvetage », dont la finalité est justement le sauvetage et ne rentre à ce titre dans aucune case !

L'argument consistant à dire qu'il s'agit de pérenniser et développer ces activités ne tient pas non plus : le cas du « A » de artistique est un exemple frappant. Cela fait quinze ans qu'il est reconnu et pourtant l'enseignement est toujours marginal.

Le SNEP est attaché au sérieux de l'affichage des programmes, qui représentent un discours permanent dans les formations. Pour cette raison il ne cautionnera ce texte en l'état. Par contre nous souhaitons que cette question avance et nous allons, puisque personne ne semble prêt à le faire, entreprendre un travail de fond sur le sujet. Rappelons enfin pour mémoire, et puisque le sujet a été

abordé en séance, que la prise en compte du « A », qui ne fait plus débat, l'a été après de nombreuses années d'échange (partant en particulier du rejet de la notion d'« expression » qui était discutable). Ce n'est pas au détour du travail d'un petit groupe que cette nouvelle appellation s'est imposée.

## LA QUESTION DU PUBLIC ET LA NATURE DES ETUDES

Nous regrettons que la piste consistant à travailler la nature des études et des structures en Lp, initiée dans le programme de 2002, ait été abandonnée.

Pour le reste, tous les établissements scolaires aujourd'hui ont à faire face à l'hétérogénéité, aux élèves difficiles... particulièrement en collège d'ailleurs. Ce n'est pas au programme, dont la validité dans le temps doit dépasser l'actualité du moment, à caractériser les publics. Il ne doit identifier que ce qui doit être appris. Comme il est dit d'ailleurs dans le texte proposé, c'est à l'équipe à travailler l'adaptation de ses contenus d'enseignement.

Pour la voie professionnelle, le risque d'enfermer les élèves dans des comportements caricaturaux est important. C'est pourquoi d'ailleurs aucun programme ne se risque à cette opération. Contrairement à ce qui a été dit en séance par d'autres syndicats, l'objectif n'est pas que les enseignants se reconnaissent ou non dans une description type. L'objectif encore une fois est de leur dire ce que les élèves doivent apprendre.

En plus, la caractérisation est trop problématique, sur le plan éthique, pour l'accepter comme paramètre : jusqu'où aller ?

C'est pourquoi l'allègement dans le préambule du programme présenté, comme nous l'avions demandé, de plusieurs phrases qui stigmatisaient les jeunes est une bonne chose. Mais alors comment comprendre que le chapitre sur les bacs pro en trois ans, particulièrement le chapitre sur la classe de seconde, en conserve les traces ?

## LA METHODOLOGIE COMME PREALABLE A L'APPROPRIATION DE SAVOIRS ?

A partir de sous-entendus problématiques sur les caractéristiques des élèves entrant dans la voie pro (tous en échec ? tous violents ?, etc.), le texte reprend une conception largement remise en cause par tous les chercheurs qui ont travaillé sur les élèves en difficulté scolaire ou sur les élèves des quartiers difficiles (voir les travaux du groupe Escol, voir les analyses faites sur ce qui marche en éducation prioritaire) : il faudrait donner la priorité, en seconde dans le texte, aux objectifs méthodologiques.

*« Ce changement de posture d'élève nécessite des acquisitions d'ordre méthodologique qui prendront en classe de seconde un caractère prioritaire, afin de poser les bases d'une autonomie de travail indispensable à la construction de compétences attendues. »*

Les élèves et pas seulement en seconde professionnelle ont certes « besoin de construire des repères qui nécessitent des acquisitions essentielles : adopter des habitudes de travail, s'approprier des règles de vie collective, ... » mais c'est bien dans des apprentissages exigeants dans le champs des APSA qui leur donne sens, qu'ils pourront le faire en EPS. Nous savons que « pacifier d'abord, enseigner ensuite » est une option pédagogique qui ne marche pas.

Quand à la recherche d'une « voie vertueuse », nous ne pouvons qu'être surpris du choix de cette terminologie !!! C'est encore, de notre point de vue, déplacé dans le cadre d'un programme.

## LA « MATRICE DISCIPLINAIRE »

Nous souhaitons rappeler que ce qui est écrit dans le texte n'est pas juste : « **La finalité, les objectifs et les compétences définissent la matrice disciplinaire qui structure et fonde l'enseignement de l'Education Physique et Sportive à l'Ecole primaire, au collège et aux lycées.** » Il n'y a pas identité ni dans les formulations, ni dans le nombre des compétences, entre le primaire, le collège, le lycée. C'est assez facile de le vérifier.

Faut-il rappeler que les programmes du primaire par exemple ne sont plus sur ce registre, faut-il rappeler que dans les programmes du collège, les « compétences propres » ont pour but de révéler « principalement une adaptation motrice efficace de l'élève confronté aux grandes expériences... » alors que dans les programmes Lp elles sont là pour circonscrire « l'ensemble des activités physiques ».

Bref nous pourrions continuer à démontrer que malgré l'intention sans doute louable du texte, nous sommes loin d'une véritable matrice disciplinaire du primaire au lycée. Par la même occasion, les hésitations et les différences observées entre les textes montrent bien que ce que nous avons appelé dans un bulletin parlant des différents programmes « un bricolage notionnel » est bancal. D'ailleurs même le passage d'APSA à APSADES est de ce point de vue contradictoire avec votre volonté d'une terminologie, d'un langage et d'une démarche communes !

Sur ce sujet aussi, nous l'avons écrit, nous sommes prêts à nous engager, pour un véritable travail, de longue haleine s'il le faut, pour aboutir à créer du « commun » dans la culture professionnelle. Là encore nous posons la question : qui est prêt à engager un débat public, contradictoire, sur cette question ?

## ET L'APPRENTISSAGE DANS TOUT ÇA ?

Pour terminer cette revue de questions, nous sommes alertés par un paragraphe du texte qui dit que : « *Offrir dans le projet pédagogique un choix très diversifié d'expériences corporelles ou un choix plus restreint et un parcours plus approfondi, constitue une alternative de formation. La pertinence de la stratégie retenue doit être appréciée à l'aune des besoins de la population locale, des objectifs fixés dans l'EPLÉ et des résultats aux examens.* »

Ce texte contredit tout ce qui peut s'écrire aujourd'hui sur l'apprentissage et la nécessité, pour renforcer comme il est dit l'estime de soi (mais pas seulement), de se doter de véritables pouvoirs d'agir. Cela demande du temps pour apprendre. Laisser sous-entendre que « un choix **très** diversifié » est possible alors qu'il ne peut qu'introduire du zapping, est un retour en arrière par rapport aux précédents programmes qui rappelaient que la formation « suppose des temps d'apprentissage longs pour que chacun(e) puisse réussir. »

Il y a là un curieux retournement de situation qui vise à dire que les 2 options sont équivalentes dans la stratégie de formation. Dans nombre d'établissements, déjà confrontés aux stages et aux coupures ainsi occasionnées, laisser sous-entendre que le zapping est une solution n'est pas très raisonnable. En tout cas pour nous qui souhaitons traiter d'égale dignité l'ensemble des élèves, ce sera difficilement acceptable.

C'est d'ailleurs complètement contradictoire avec ce qui est écrit quelques paragraphes plus loin sous le titre : « ***Offrir un temps long d'apprentissage pour stabiliser les acquis et obtenir de réelles compétences*** »

Et là vous développez justement : « *La construction des attitudes et l'accès à des connaissances et des capacités nouvelles suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et de manière durable. De plus, le nombre d'heures d'enseignement doit être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre le niveau exigible des compétences attendues.* » Et vous précisez, comme nous le demandions, un horaire minimal de pratique de 10 heures effectives par module de formation, s'appuyant sur la pratique d'une activité physique.

A quelle partie du programme se fier ?

## LA QUESTION DES FORMATIONS HORS BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN TROIS ANS

Comment comprendre et accepter que vous ne traitiez dans un texte programmes pour la voie professionnelle quasiment que des bacs pro 3 ans, alors que même si le ministère vient de décider de les généraliser, (contre l'avis de nombreuses organisations comme le SNEP mais aussi contre l'avis de personnalités comme le recteur Bloch, créateur du bac pro !), des baccalauréats pro en 2 ans existent encore ainsi que des BEP et des CAP. Tous les BEP ne sont pas intégrés dans le bac pro et les CAP continuent d'exister en propre. Ils sont très peu traités dans ce texte.

Nous étudierons dans les jours à venir la position que nous allons tenir en CSE. Mais un constat s'impose déjà : plus nous lisons le texte proposé, plus nous pensons qu'il n'apporte rien par rapport au précédent texte de 2002. Et pour un certain nombre de sujets il est même en recul.

Comme nous l'avons déjà dit, nous pensons que nombres de problèmes viennent de la méthode de travail qui ne permet pas un échange initial sur le fond. Nous continuons pourtant d'espérer que l'avenir proche « programme lycée », permettra de changer de logique, même si nous voyons bien que la méthode de gouvernance popularisée par N. Sarkozy a des retombées sur les fonctionnements dans l'éducation qui n'incitent pas à s'engager dans cette voie.

Très cordialement

Pour le SNEP, Christian Couturier